



## ARS Lanaudière

### Mémo Loi 4 – Équipement des joueurs

---

#### **Sécurité**

« Un joueur ne doit pas utiliser d'équipement ou porter quoi que ce soit qui soit dangereux. Tout type de bijou (colliers, bagues, bracelets, boucle d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc.) est interdit et doit être ôté. **Recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé.** » (Loi 4)

La **seule** exception est le bracelet médical, qui doit être fait de velcro ou autre matériel souple, ou alors recouvert par un bandeau absorbant.

#### **Autre équipement**

Les protections non dangereuses, comme les casques, les masques faciaux, les genouillères et les coudières en matériaux souples, légers et rembourrés sont autorisées, tout comme les casquettes de gardien et les lunettes de sport.

#### **Orthèses et plâtres**

Les orthèses en plastique, métal ou autres matériaux composites ainsi que les plâtres doivent être enlevés ou recouverts adéquatement (papier bulle, gaine cousinée ou autre) avant le début du match.



#### **Couvre-chefs**

Ceux-ci sont permis, mais doivent respecter les conditions suivantes :

- Doit être de couleur noire ou de la couleur dominante du maillot;
- Doit être en accord avec l'apparence professionnelle de l'équipement du joueur;
- Ne doit pas être attaché au maillot;
- Ne doit pas constituer de danger ni pour le joueur qui le porte ni pour autrui (notamment le système de fermeture au niveau du cou);
- Ne doit pas avoir de partie(s) dépassant de la surface (éléments protubérants).